



CCAS DE DAX



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 10 octobre 2024 à 18h00, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 03 octobre 2024, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 03 octobre 2024
Nombre de présents	11	
Nombre de pouvoirs	1	Date de la publication : 17 octobre 2024
Suffrages exprimés	12	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HENault, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Pierre STETIN, M. Dominique DUBROCA, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. Julien DUBOIS, M. Didier ZARZUELO, Mme Marcelle THEIL, Mme Maria OREA, M. José PEREZ

**POUVOIRS :**

M. Julien RELAUX à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurent DUBOIS

**OBJET : EHPAD : Adoption du budget prévisionnel "Hébergement" 2025 - Propositions budgétaires et tarifaires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles.

**Considérant** que les EHPAD du CCAS de Dax n'ont pas encore conclu de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, la section hébergement doit faire l'objet d'une présentation auprès du Conseil Départemental des Landes sous forme de budget prévisionnel.

**SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE du CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,**

**Article 1 : approuve** le budget prévisionnel hébergement, pour l'exercice 2025, présenté par groupes fonctionnels comme indiqué ci-dessous.

Chapitres	Total budget prévisionnel 2025	Section hébergement 2025	Section dépendance 2025	Section soins 2025
<b>Dépenses</b>				
Groupe 1 Charges à caractère général	1 134 600 €	937 600 €	87 000 €	110 000 €
Groupe 2 Charges de personnel et frais assimilés	5 407 300 €	1 660 824 €	1 242 043 €	2 504 433 €
Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	1 424 900 €	1 380 900 €	- €	44 000 €
<b>Total</b>	<b>7 966 800 €</b>	<b>3 979 324 €</b>	<b>1 329 043 €</b>	<b>2 658 433 €</b>

**Article 2 : propose** la tarification des prestations présentées au tableau ci-après.

<b>TARIFICATION JOURNALIERE EHPAD</b>		
PROPOSITION EXERCICE 2025		Rappel 2024
Forfait Hébergement	<b>72,06 €</b>	68,28 €

**Article 3 : autorise** Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-Présidente du CCAS pour signer tout document s'y rapportant.

Secrétaire de séance,  
Laurent DUBOIS

Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,

Le Président du CCAS  
Julien DUBOIS



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-264000860-20241011-20241010-9-DE  
Date de télétransmission : 15/10/2024  
Date de réception préfecture : 15/10/2024